
Séance du 18 octobre 2022

N° 2022.09.11

Objet : DIVERS – Convention de mise à disposition d'un instrument de musique dans le cadre du projet Orchestre à l'Ecole

Date de Convocation

Le 12 octobre 2022

Le dix-huit octobre deux mille vingt-deux, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le douze octobre deux mille vingt-deux, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 17

Représentés : 05

Votants : 22

Etaient présents :

M. Laurent RICHARD, Maire,
Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,
Mme Katia PREVOST, M. Frédéric GRILLET, Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,
M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, M. Philippe BEAUVAIS, M. Alain JAOUEN,
M. Alain BARON, M. Dominique GALLOT, Mme Dominique BOSA,
Mme Katia CHAUVET, Mme Karine WITTMANN-TENEZE, Mme Silvia GOHIER-VALERIoT,
Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Mme Béatrice ODINK à Mme Karine WITTMANN-TENEZE,
Mme Sophie RANDUINEAU à Mme Guylène BIGOT,
Mme Cécile CHEMINEAU à M. Laurent RICHARD,
Mme Christelle ROMEO à Mme Katia PREVOST,
M. Hervé CALAS à M. Alain JAOUEN

Absents excusés : M. Alain SALMON et Mme Martine DELIGEON

Secrétaire de séance : Mme Katia PREVOST

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de développer la pratique artistique au sein de l'école élémentaire Joseph Daumain, la Municipalité a souhaité se doter du dispositif Orchestre à l'école.

Tous les élèves d'une même classe de primaire sont réunis autour d'un projet commun : la création d'un orchestre qui va grandir, évoluer et s'épanouir pendant deux ans. Au rythme de deux heures par semaine, les élèves progressent et atteignent rapidement un niveau musical de qualité. Ces résultats sont valorisants et contribuent à donner aux jeunes plus de confiance en eux.

A cet effet, la collectivité s'est dotée d'un parc instrumental composé de 52 instruments (barytons, cors, cornets et trombones) qui sont prêtés aux élèves de 2 classes de CM1 et CM2.

Afin de fixer les modalités de ce prêt, à titre gracieux, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention annexée à la présente délibération ;

Considérant que la commune de Monts s'est dotée du dispositif Orchestre à l'école ;

Considérant la nécessité de fixer les modalités de prêt des instruments ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** les termes de la convention de mise à disposition d'un instrument de musique dans le cadre du projet Orchestre à l'Ecole ;
- **De dire** que la mise à disposition d'un instrument de musique dans le cadre du projet Orchestre à l'Ecole est consentie à titre gracieux ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer les conventions de mise à disposition d'un instrument de musique dans le cadre du projet Orchestre à l'Ecole avec les emprunteurs (représentants légaux de l'enfant mineur utilisateur) ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Katia PREVOST

Le Maire,
Laurent RICHARD

